



Mali - Stratégie de scolarisation accélérée - Passerelle (SSAP)



Répond aux critères suivants

- ▶ Réactivité
- ▶ Pertinence
- ▶ Durabilité
- ▶ Reproductibilité
- ▶ Efficacité



Principales parties prenantes

Ministère de l'Éducation nationale; Organisations non gouvernementales locales (ONG); Centres communautaires; Ambassade du Japon au Mali; Comités locaux de gestion et de suivi des écoles.

▶ Description

Le ministère de l'Éducation nationale du Mali met officiellement en œuvre depuis 2009 la **Stratégie de scolarisation accélérée - Passerelle (SSAP)**. Son principal objectif est de donner aux enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école, ou qui l'ont abandonné en raison du travail des enfants, une seconde chance pour réintégrer le système éducatif formel. Il s'agit d'un **programme de scolarisation transitoire et accélérée** destiné aux enfants de 8 à 12 ans. L'idée a été initialement lancée et pilotée par la Fondation Strømme, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale du Mali, de 2004 à 2009.

En 2009, à la suite du succès de cette phase pilote, le Mali s'est engagé à continuer d'utiliser cette méthodologie pour améliorer efficacement l'accès à l'éducation des enfants non scolarisés. En 2011, les ONG GRAADECOM et CAEB, agréées par le ministère de l'Éducation, ont ouvert 100 centres d'éducation liés à cette stratégie dans les cercles de Kati, Kolokani et Banamba de la région de Koulikoro, et le cercle Bougouni de la région de Sikasso. Ces deux ONG avaient déjà travaillé avec la Fondation Strømme et connaissaient donc bien la SSAP.

Les partenaires d'ACCEL Africa ont vu dans cette initiative une occasion de mieux répondre à la problématique du travail des enfants dans les champs de coton et sur les sites d'orpaillage. C'est pour cela que le projet ACCEL Africa a soutenu les efforts du ministère de l'Éducation dans sa mise en œuvre de la SSAP.

Ce programme est actuellement mis à exécution dans des centres communautaires spéciaux implantés par les communautés elles-mêmes. Il s'agit d'une initiative supervisée par le ministère de l'Éducation, qui homologue des ONG dans les différentes régions pour la mise en œuvre de la SSAP sur le terrain. C'est également le ministère de l'Éducation qui élabore les programmes de formation et

assure la formation initiale et le suivi pédagogique des animateurs des centres relevant de la SSAP.

Il s'agit là de solutions transitoires satisfaisantes contre le décrochage scolaire, qui donnent la possibilité d'orienter les enfants vers l'éducation formelle ou vers des programmes d'apprentissage appropriés, et donc de leur offrir ensuite d'éventuelles opportunités de travail décent. La présence de centres d'éducation directement implantés au sein des communautés, proches de la maison et de la famille des enfants, encourage les garçons et les filles à s'inscrire à nouveau à l'école, et ce même s'ils travaillent (par exemple à temps partiel et dans des conditions non dangereuses)¹.

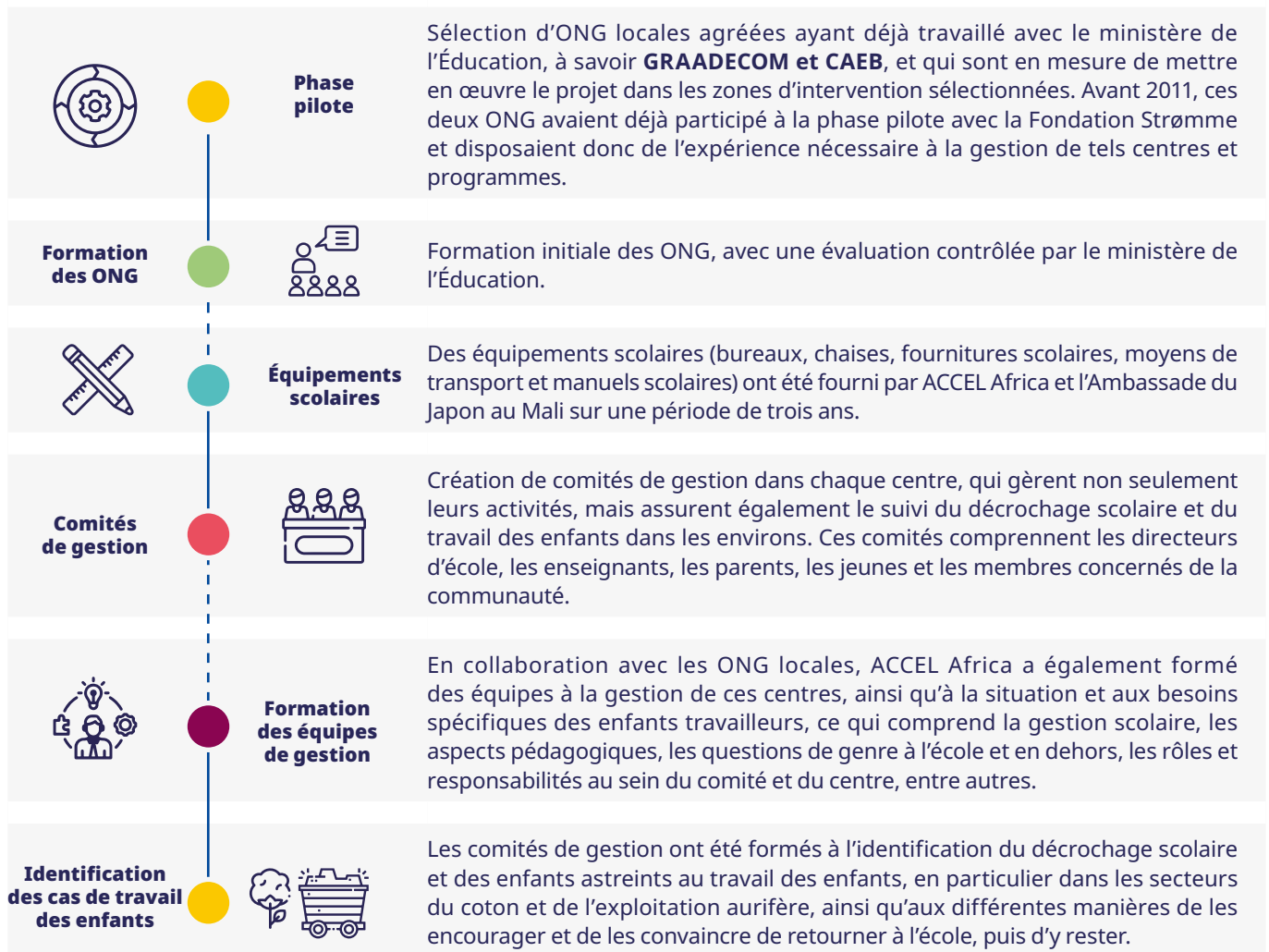
Les certificats fournis dans le cadre de ce programme sont reconnus par le ministère de l'Éducation, ce qui donne ensuite à ces enfants l'opportunité de poursuivre leurs études dans d'autres établissements d'enseignement. Le projet ACCEL Africa a soutenu la création de 72 nouveaux centres de scolarisation accélérée près des zones d'orpaillage où les enfants ou leurs parents travaillent.

Les centres actuels et une partie de leur logistique sont généralement organisés par les communautés elles-mêmes. Les communautés participent à l'ensemble du processus de mise en œuvre du centre et de ses opérations, ainsi qu'à la mise en place du transfert des enfants vers l'éducation formelle à la fin de l'année scolaire. Pour chaque centre relevant de la SSAP, il existe un comité de gestion composé de membres de la communauté, du directeur de l'école, du chef du village ou de son/sa représentant(e), et de représentants des enseignants, des parents et des jeunes. Le comité de gestion du centre est responsable de son bon fonctionnement et de l'assiduité des enfants, et il sensibilise également les communautés environnantes à l'importance d'une telle assiduité.

1 Lorsqu'ils sont également en âge légal de travailler.

► Process

Le projet ACCEL Africa a soutenu les efforts du ministère de l'Éducation en ouvrant de nouveaux centres dans ses domaines d'intervention spécifiques liés à la production de coton et à l'exploitation aurifère. En outre, ACCEL Africa, en coordination avec d'autres partenaires tels que l'**Ambassade du Japon au Mali**, a aidé le ministère à équiper et à gérer ces nouveaux centres. Le processus y afférent a inclus les éléments suivants :

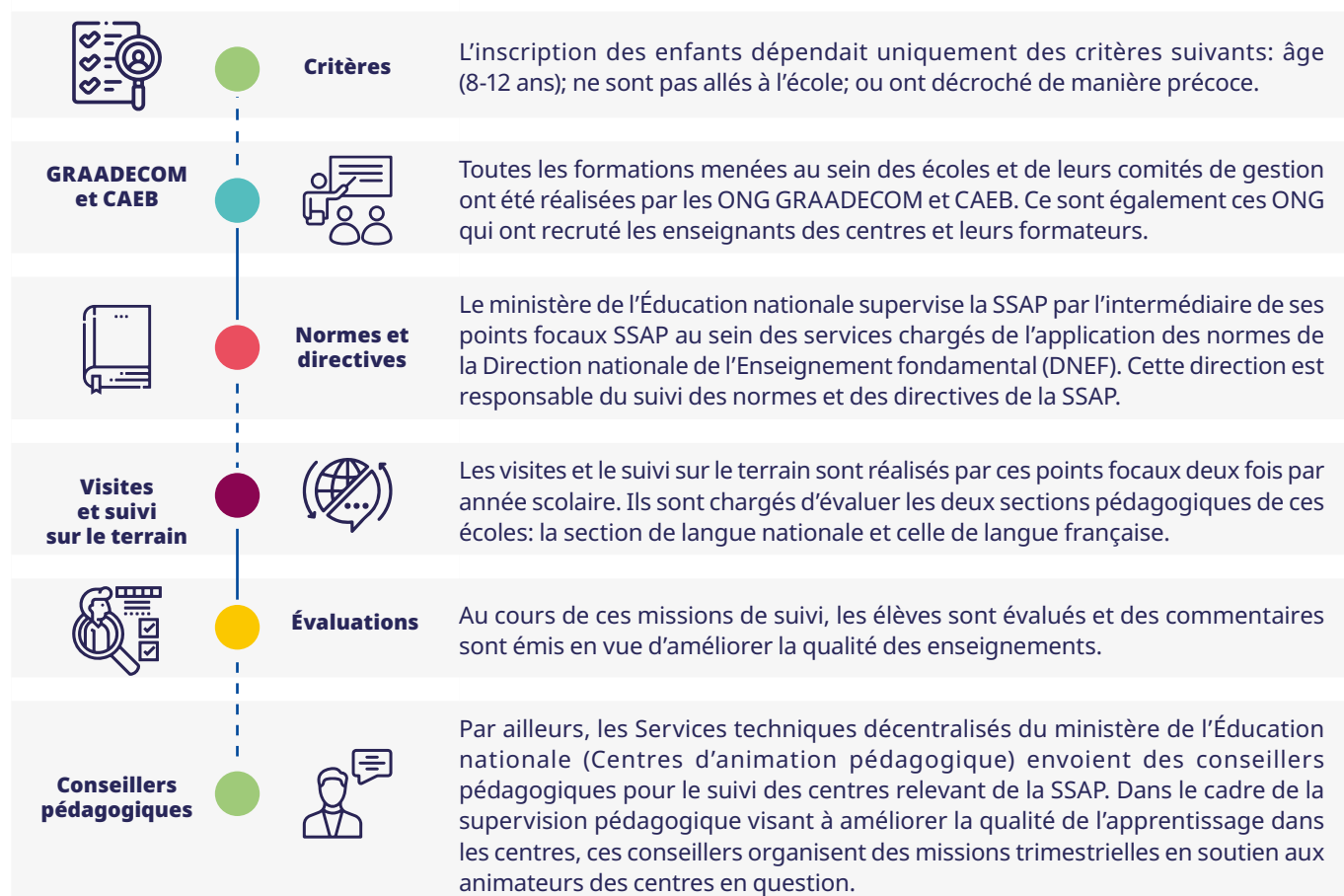


► **Figure 1. Un centre de scolarisation accélérée**



Un centre de scolarisation accélérée près des zones d'exploitation aurifère de Kouale, au Mali.

On a estimé qu'il était important que les parents connaissent les impacts de ces écoles dans d'autres communautés, et qu'ils sachent que ces écoles, leurs équipements et autres besoins scolaires étaient gratuits. Il a été constaté que les parents préféraient généralement que leurs enfants aillent à l'école, surtout lorsque cela n'implique pas de frais supplémentaires et que les écoles se situent à proximité du foyer familial et/ou de leur lieu de travail. On a également pu constater que la décision de fréquenter ces écoles relevait principalement des parents, et que ce sont donc eux qui doivent d'abord être convaincus.



Le comité local de gestion et de suivi du centre.

► Facteurs de réussite

- 1** Le ministère de l'Éducation nationale est conscient de la nécessité d'un tel système de scolarisation accélérée qui soit aussi proche que possible des districts et des communautés vulnérables. Cela encourage les parents à ramener leurs enfants à l'école, en ce qu'elle est plus proche, plus abordable, plus accessible et donc plus adaptée à leur situation.
- 2** Le ministère de l'Éducation nationale dispose d'un budget spécifique pour ce programme. Il existe également une structure bien établie qui travaille à l'homologation et à la supervision de cet apprentissage accéléré, qui constitue une phase de transition pour les enfants ayant quitté l'école et/ou qui travaillent, comme cela a été expliqué ci-dessus.
- 3** Au niveau de la DNEF et au niveau communautaire, le ministère dispose également d'un système bien établi de supervision de ces centres par l'intermédiaire des agents qui se rendent respectivement sur place deux fois par an et tous les trimestres. On trouve parmi eux des conseillers pédagogiques bien formés qui font partie du personnel du ministère.
- 4** Ces systèmes de scolarisation, qui permettent de répondre localement aux besoins chaque fois que cela est possible, jouissent d'un niveau relativement élevé d'engagement et d'appropriation de la part des communautés.
- 5** L'engagement communautaire a facilité la création et l'action des nouveaux comités de gestion et de surveillance du travail des enfants.
- 6** Le fait de disposer d'ONG de confiance bien établies et homologuées par le ministère de l'Éducation pour mener à bien l'ensemble des formations nécessaires au sein des centres et des communautés respectives facilite les relations avec le ministère ainsi qu'avec les communautés concernées.

En résumé

Le programme de scolarisation accélérée du Mali offre aux garçons et aux filles des régions reculées (telles que les zones agricoles ou minières), qui ont abandonné l'école ou qui n'y ont tout simplement pas accès, une deuxième chance de s'inscrire ou de se réinscrire à l'école. Il offre des chances égales et une accessibilité facilitée aussi bien aux filles qu'aux garçons.

Il est essentiel que ces centres soient supervisés et homologués par le ministère de l'Éducation. Ils impliquent également les communautés locales, que ce soit dans leur gestion ou dans la surveillance du travail des enfants et du décrochage scolaire dans les zones concernées. Il existe donc un suivi et une gestion directs des cas identifiés de travail des enfants. En outre, **les enfants inscrits dans ces écoles, ainsi que leurs parents, sont sensibilisés contre le retour dans le travail des enfants en général, et dans certains secteurs** tels que l'orpaillage et le coton en particulier. Cet exemple présente donc une approche locale, peu coûteuse et communautaire du travail des enfants et de l'éducation des enfants, de leurs parents et de la communauté en général.